



© Eric Roset

68,8%

INDEMNITÉ COVID

La solidarité triomphe sur l'hypocrisie

Avec 68,8% de OUI à l'indemnisation des travailleurs-euses précarisé-e-s, la population a donné une leçon de solidarité et un message clair aux autorités cantonales : face à la crise, il faut aussi protéger les salaires.

Votations du 7 mars • Il aura fallu une année de ténacité et d'engagement syndical pour qu'enfin le canton se dote d'un dispositif d'indemnisation du revenu perdu en raison de la crise sanitaire par les travailleurs-euses les plus précarisé-e-s. Tandis que les syndicats appelaient à la création de ce fonds pour les travailleurs-euses exclu-e-s des assurances sociales dès le début du confinement en mars dernier, il aura fallu le scandale au retentissement international des queues devant les Vernets pour qu'enfin les autorités se réveillent à l'orée de l'été. Et comme si cela ne suffisait pas, il

aura fallu ensuite la mobilisation de nombreuses organisations et militant-e-s pour contrer les arguments aussi fallacieux qu'hypocrites de celles et ceux qui ont osé lancer un référendum contre ce dispositif.

Avec un résultat fracassant : 68,8% de votes favorables. Un vote dont la portée politique va bien au-delà de la loi elle-même.

UN ACTE DE SOLIDARITÉ

Avec ce vote, des milliers de travailleurs-euses vont pouvoir bénéficier d'une indemnisation des revenus perdus entre le 17 mars et le 16 mai 2020.

Une aide aussi essentielle pour celles et ceux qui subissent déjà quotidiennement la précarité de leurs statuts, de leurs emplois et de leurs maigres revenus. Une aide financière indispensable, mais aussi la reconnaissance de leur dignité de travailleur-euse, quelle que soit leur nationalité, leur statut de séjour ou leur domaine d'activité : employé-e-s de maison, artistes, éclairagistes, aides de cuisine, maçons, etc. Une dignité niée à longueur d'année par une droite patronale qui n'a de cesse de restreindre les droits, qu'ils

> SUITE PAGE 4

RETRAITES

Le débat aux chambres fédérales sur AVS 21 commence.

La campagne féministe et syndicale contre ce projet aussi. 5

CHÔMAGE

5 000 signatures pour demander l'arrêt des sanctions à l'encontre des sans emploi et la suspension de l'obligation de recherche d'emploi tant que dure la pandémie. 6

CLIMAT

Manifeste adopté par le collectif Grève pour l'Avenir (GplA) lors de la plénière d'élargissement du 23 janvier 2021. 8

EMS

Les employé-e-s des EMS genevois risquent des licenciements ou des baisses imposées du taux d'activité suite aux conséquences de la pandémie de Covid-19. 9

VENTE

A Berne comme à Genève, certains voudraient profiter de la pandémie pour étendre les horaires d'ouverture des magasins. Référendum en vue. 10

FORMATION

Dorénavant, les adultes peuvent avoir accès à une bourse d'études pour entamer une reconversion professionnelle. 14

Billet de la présidence


Le discours patronal sur les gains de productivité s'alimente de l'hypothèse qu'ils sont le résultat des changements technologiques, mus grâce à l'esprit d'entreprise et à l'innovation et font des directions d'entreprise ou de leurs actionnaires, les légitimes propriétaires, multipliant les dividendes élevés et les salaires mirobolants.

Ainsi comme le rappelle l'essayiste américain Jeremy Rifkin¹, « les revendications ouvrières sur les progrès de la productivité sont généralement considérées comme irrecevables [et] toute redistribution des gains de productivité au bénéfice des travailleurs apparaît non pas comme un droit mais plutôt comme une largesse octroyée par le patronat. » En gros, c'est eux qui investissent, donc à eux le gâteau...

Leur justification pour disposer des gains de productivité est cependant mise à mal depuis que de profonds changements sont intervenus dans le marché des capitaux, car les travailleuses sont aussi de très gros investisseurs. En effet, l'épargne à long terme ponctionnée sur leurs salaires est celle dont disposent les fonds de pension et qui servent de réservoir d'investissement capitaliste à l'économie. Fin 2019, les institutions de prévoyance suisses géraient plus de 1 000 milliards de francs d'actifs provenant des assuré-e-s.

Souvent, les salarié-e-s n'ont pas leur mot à dire sur les placements et les gestionnaires des fonds, prétendument tenus au devoir légal de la maximisation de la rentabilité des portefeuilles, placent leurs plans de retraite dans des innovations économes en main-d'œuvre avec pour résultat la destruction de leurs emplois. Syndicalement, c'est un non-sens cynique et sinistre!

Aussi, si les économies des salarié-e-s sont utilisées pour stimuler les gains de productivité, les travailleuses sont aussi fondés à revendiquer leur part de redistribution.

Par exemple, la redistribution des justes gains de la productivité auprès des salarié-e-s permettrait de réduire la semaine de travail et d'augmenter les salaires, ce qui est une revendication qui émerge actuellement aussi dans le cadre de la transition énergétique nécessaire de l'économie et des luttes en faveur du climat! 

¹⁾ La fin du travail, La Découverte, 2006

Diego Cabeza

SOMMAIRE

ÉDITO

Pandémie, an 1 **p3**

ACTUALITÉS

Les écarts salariaux se creusent, la discrimination augmente **p4**

8 MARS

Pas d'économies sur le dos des femmes **p5**
Impôt antisocial **p5**

ACTUALITÉS

Stop aux pénalités qui poussent les sans emploi dans la pauvreté **p6**
Semaine d'actions de la CGAS **p6**
Stop à la chasse aux sans-papiers! **p7**
En grève le 21 mai pour la justice climatique et sociale! **p8**

SECTEURS

Au front depuis un an, le personnel craint les licenciements **p9**
Quand pandémie rime avec félonie **p10**
Attaques aux salaires et aux caisses de pension **p11**
L'histoire de l'engagement au nom d'un idéal **p11**
Marre d'être le « parent pauvre du public » **p12**
Maçons privés de retraite anticipée? **p13**

FORMATION

Amélioration des aides financières possible à tout âge **p14**
Y a-t-il un pilote dans l'avion? **p14**

EN ACTION

8 mars sur les ponts **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier: sit@sit-syndicat.ch

Attention : En raison de la pandémie et des mesures des autorités, certaines permanences physiques sont remplacées par des permanences téléphoniques aux horaires que vous trouverez ci-dessous.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage

Permanence physique: lundi de 16 h à 18 h et mardi de 15 h à 18 h
Permanence téléphonique: jeudi de 15 h à 17 h au 022 818 03 00

Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
Permanence téléphonique: mardi de 14 h à 17 h au 022 818 03 00
Permanence physique: jeudi de 14 h à 18 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Uniquement sur rendez-vous au 022 818 03 00

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions): Rue de Montbrillant 38, du lundi au vendredi de 9 h à 13 h

Permanences téléphoniques: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3287, 1211 Genève 3
tél. : +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel : sit@sit-syndicat.ch
web : www.sit-syndicat.ch

Pandémie, an 1

Il y a une année presque jour pour jour, le Conseil fédéral décrétait la fermeture des crèches, des écoles, et des établissements publics dits « non essentiels ». La première vague de contamination au coronavirus déferlait sur l'Europe et la Suisse.

D'emblée, les intérêts de la population en termes de santé publique se sont violemment heurtés aux intérêts économiques à courte vue d'un patronat résolu à maintenir coûte que coûte l'activité de production et d'accumulation capitaliste. Une bataille rapidement perdue par les tenant-e-s d'une protection accrue des travailleurs-euses, comme en témoigne le revirement tant patronal que des autorités sur la fermeture des chantiers au printemps

dernier, l'affaiblissement du dispositif de contrôle des mesures sanitaires dans les entreprises, l'absence de décision de fermetures en cas de non-respects des mesures de protections, et l'absence de mise en quarantaine

dans les entreprises malgré l'émergence de clusters sur les lieux de travail. La pression patronale et de ses relais politiques est telle qu'elle parvient à mettre complètement sous le tapis la problématique des infections sur les lieux de travail. A Genève, cette capitulation des autorités sanitaires face aux pressions patronales culmine avec l'extension des horaires d'ouverture des magasins avant les fêtes de fin d'année, flanquée d'arguments pseudo-sanitaires de « dilution » de la clientèle alors que les rues basses se remplissent de foule.

La raison de cette capitulation politique tient au refus du pouvoir politique à majorité de droite d'ouvrir réellement les cordons de la bourse. Car qui dit fermetures dit mesures d'aide financière pour préserver l'emploi. Certes, le robinet des RHT a été ouvert, mais de nombreux-ses travailleurs-euses précarisé-e-s en sont exclu-e-s, et il ne garantit pas l'absence de licenciement pour celles et ceux qui en bénéficient. Certes,


des milliards ont été débloqués pour aider les entreprises à couvrir leurs frais fixes, mais là aussi sans garanties de préservation de l'emploi. Il suffit de regarder les chiffres du chômage pour constater l'insuffisance du dispositif : à Genève, le nombre de demandeurs-euses d'emploi est passé de 14 311 en février 2020 à 19 798 une année plus tard. Le taux de chômage a bondi de 3,9 % à 5,7 % sur la même période, tandis que les licenciements collectifs ont fait 2616 victimes à ce jour.

Sur le plan des revenus, c'est une courbe inverse, descendante, que subissent les travailleurs-euses. En premier lieu celui de celles et ceux qui sont exclus du dispositif lacunaire d'assurances sociales. Mais également celui des travailleurs-euses en RHT, qui sont aujourd'hui au nombre de 21'000 à Genève après avoir frisé les 115 000 en avril 2020. Et évidemment celui des chômeurs-euses, qui de surcroît sont matraqué-e-s de pénalités au prétexte de recherches

« Il suffit de regarder les chiffres du chômage pour constater l'insuffisance du dispositif »

d'emploi insuffisantes sur un marché du travail pourtant sinistré. Ce processus de précarisation massive est d'autant plus grave que sont particulièrement

touchés des secteurs à bas salaires, et où les temps partiels sont nombreux. Personne n'en tient une statistique officielle, mais on ne s'étonnera guère de trouver dans ces populations particulièrement touchées une majorité de femmes.

Face à cette situation, les revendications syndicales sont aussi nombreuses qu'ignorées par les autorités et les organisations patronales. Mais pas par la population, comme en témoignent l'acceptation du salaire minimum légal par 58 % en septembre dernier et celle de l'indemnisation des travailleurs-euses précarisé-e-s par presque 69% au début de ce mois. C'est sans nul doute l'enseignement le plus important à retenir de la votation du 7 mars : continuer à se battre, pour une autre sortie de crise, plus solidaire, plus sociale, plus féministe, plus écologique et culturelle. Parce que la lutte paie. 

Davide De Filippo

INÉGALITÉ

Les écarts salariaux se creusent, la discrimination augmente



© Mahdis Mousavi

Selon la dernière Enquête suisse sur les salaires, les discriminations salariales à l'encontre des femmes augmentent. Effarant.

Statistiques • L'écart entre les salaires des femmes et des hommes s'est encore creusé entre 2014 et 2018, comme le constate la dernière Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS). Pire: c'est surtout la part clairement discriminatoire de cet écart qui a augmenté. Il faut que ça cesse. Comment? Avec une mise en œuvre rapide et déterminée de la loi sur l'égalité révisée et une nouvelle répartition plus équitable du travail de garde et d'assistance rémunéré et non rémunéré.

1512 FRS DE MOINS

Le principe de l'égalité salariale est inscrit dans la Constitution depuis 40 ans et son application figure concrètement depuis 25 ans dans la loi sur l'égalité. Et pourtant: l'évolution des dernières années montre bien que sa réalisation est loin d'être en bonne voie. Entre 2014 et 2018, l'écart salarial global entre femmes et hommes a augmenté de près d'un point de pourcentage pour atteindre 19%. Et sur cette différence, la part non expliquée – et donc essentiellement discrimina-

toire – a même augmenté de 3 points de pourcentage pour s'élever à 45,4%! En d'autres mots, les femmes gagnent en Suisse 8,6% de moins que les hommes pour un travail équivalent. En argent sonnante et trébuchante, cela veut dire 686.45 francs de différence (« non expliquée ») chaque mois! Globalement, les femmes gagnent en moyenne 1512 francs de moins par mois que les hommes.

CORRECTIONS IMMÉDIATES

À noter que la différence salariale qui s'explique par le degré de formation, l'expérience professionnelle et la position hiérarchique est restée stable à environ 10% au cours des années sous étude. Mais la discrimination, elle, a pris l'ascenseur. La révision de la loi sur l'égalité (LEg), entrée en vigueur l'été dernier, est donc effectivement arrivée trop tard. Elle doit dès lors être mise en œuvre de façon d'autant plus proactive et systématique. L'Union syndicale suisse (USS) attend des entreprises qu'elles prennent leurs responsabilités: elles doivent maintenant procéder sans tarder aux analyses des salaires, en concertation avec les partenaires sociaux, et corriger au plus vite toute discrimination salariale.

DISCRIMINATIONS INDIRECTES

D'ailleurs, même la part « explicable » de l'écart salarial est bien trop élevée (10%), car elle repose elle aussi sur des structures discriminatoires dans le monde du travail et dans la société en général. Les femmes travaillent plus souvent dans des professions qui ne sont pas rémunérées correctement selon leur valeur. Et trop souvent encore, elles se heurtent au fameux « plafond de verre ». Au plus tard après avoir fondé une famille, elles assument de plus la majeure partie du travail non rémunéré qui va avec, ce qui, à son tour, se répercute par un salaire plus bas pour le travail rémunéré (possibilités et rémunération du travail à temps partiel).

En plus de la lutte contre la discrimination salariale, l'USS exige donc des mesures pour que les femmes ne soient plus exposées aux pertes salariales parce qu'elles s'occupent de leurs enfants et de leurs proches. Il faut pour cela des structures d'accueil en nombre suffisant, financées par les pouvoirs publics, et une organisation facilitant la répartition équitable du travail non rémunéré entre hommes et femmes. **◆**

USS, adaptation SITinfo

INDEMNITÉ COVID

La solidarité triomphe sur l'hypocrisie

> SUITE DE LA PAGE 1

soient au salaire, au séjour, à l'emploi, au logement, aux assurances sociales, ou à toutes formes d'aide sociale.

Avec ce vote, la population a dit stop à cette politique. À l'égoïsme et à l'hypocrisie, elle a ainsi opposé plus que la seule charité: un acte de solidarité.

PROTÉGER LES EMPLOIS ET LES REVENUS

Pour Manuela Cattani, co-secrétaire générale du SIT, le message de ce jour va bien au-delà: «Après l'acceptation du salaire minimum légal en septembre dernier, le message populaire aux autorités est sans ambiguïté: il ne suffit pas de vaguement protéger les emplois à coup de

mesures insuffisantes, il faut aussi protéger les revenus des travailleurs-euses».

Avec les autres syndicats, le SIT appelle donc le Grand Conseil à adopter sans plus tergiverser le projet de loi déposé par l'alternative prévoyant un dispositif analogue pour indemniser les revenus perdus lors de la 2^e vague d'infections au coronavirus. «Car la précarité et la crise sociale et économique n'ont pas disparu comme par enchantement le 16 mai 2020», rappelle Davide De Filippo, également co-secrétaire général du SIT et président de la CGAS. «Tandis que des centaines de millions sont débloqués pour les entreprises, il faut un effort supplémentaire pour protéger le revenu des salarié-e-s, de celles et ceux qui n'ont à

nouveau droit à rien, mais également de celles et ceux qui sont en RHT ou au chômage».

Quant à la protection de l'emploi, l'explosion du chômage est la démonstration indiscutable que les mesures prises par les autorités sont largement insuffisantes. «On ne sortira pas de cette crise sans une politique volontariste de création d'emplois», conclut Manuela Cattani. **◆**

Communiqué SIT du 7 mars 2021, adaptation SITinfo

ENTRÉE EN VIGUEUR

La loi sur l'indemnisation des travailleurs-euses précarisé-e-s entrera en vigueur vraisemblablement le 7 avril. Le SIT mettra en place des permanences spécifiques pour aider les travailleurs-euses concerné-e-s à demander l'indemnité.

Consultez les horaires et conditions sur sit-syndicat.ch



© Joseph Chan

RETRAITES

Pas d'économies sur le dos des femmes

Le débat aux chambres fédérales sur AVS 21 commence. La campagne féministe et syndicale contre ce projet aussi.

AVS • Le débat sur AVS 21 commence au parlement avec un projet d'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans et une flexibilisation de 62 à 70 ans. Déjà refusé par deux fois en votation populaire (11^e révision de l'AVS en 2004 et PV2020 en 2017), et alors que les rentes globales des femmes sont inférieures d'un tiers à celles des hommes, le projet de réforme vise à économiser 10 milliards de 2023 à 2030. Comble du comble, c'est seulement quelques jours après la grève féministe du 14 juin 2019 que le Conseil fédéral avait lancé ce projet.

INÉGALITÉS PERSISTANTES

AVS 21 s'attaque une nouvelle fois aux rentes

des femmes, alors que les inégalités demeurent une réalité tout au long de leur parcours professionnel. Les femmes interrompent souvent leur activité et travaillent à temps partiel pour s'occuper des tâches éducatives et domestiques. Leurs salaires sont encore inférieurs en moyenne de 19 %, ce qui aggrave encore leur situation. Les rentes des femmes sont trop basses et ne permettent pas de vivre dignement. Un tiers des femmes à la retraite ne perçoit actuellement aucune rente du 2^e pilier et, lorsqu'elles en touchent une, la prestation est en moyenne de moitié inférieure à celles des hommes. En 2019, plus de 140 000 femmes

ont dû demander des prestations complémentaires, les veuves et les divorcées étant les plus concernées. Le contexte de pandémie renforce encore les inégalités et le nombre de personnes sans emploi. Nul doute qu'elle aura aussi un impact sur le niveau des rentes.

FLEXIBILISATION DES RENTES


La réforme AVS 21 va une fois encore dans la fausse direction. Elle imposerait aux femmes de travailler un an de plus pour pouvoir maintenir le niveau de leur rente déjà trop modeste, alors que les plus de 50 ans peinent à retrouver un emploi et que les jeunes ne bénéficieraient pas de la possibilité d'occuper les postes de travail libérés par les plus âgées.

65 ans pour les femmes, c'est toujours non, car cela ouvre aussi la voie à l'augmentation de l'âge de la retraite à 67 ans pour toutes et tous, tant réclamée par la droite libérale. La réforme prévoit aussi une flexibilisation de l'âge de la retraite entre 62 et 70 ans.

Lors d'une anticipation de rente, la rente serait moins réduite, mais travailler plus longtemps ne permettrait pas d'augmenter autant la rente qu'aujourd'hui. Ce seraient forcément les plus hauts revenus, qui auraient aussi pu cotiser à la LPP et à un 3^e pilier comme actuellement, qui pourraient se permettre de partir à 62 ans. Ce modèle renforcerait encore les inégalités sociales.

Les mesures compensatoires prévues pour les générations les plus proches de l'âge de la retraite (1957-1967) ont été encore restreintes en commission. C'est honteux d'imaginer un modèle où les plus pauvres d'entre nous devront travailler de plus en plus longtemps pour grappiller quelques dizaines de francs supplémentaires pour leur retraite.

CHANGEONS DE MODÈLE

Nous avons besoin d'un système de retraites solidaire, égalitaire et durable. C'est pourquoi les 300 femmes, réunies fin janvier à l'occasion des Assises romandes des collectifs de la grève féministe, ont décidé de lancer dès le 8 mars une vaste mobilisation contre cette réforme. Les débats sur le premier, comme sur le deuxième pilier, se poursuivront tout au long de l'année aux chambres fédérales. Notre syndicat se battra sans relâche à leur côté contre ce projet indigne qui doit être abandonné. Il est temps de renforcer le premier pilier et les mécanismes de bonus permettant de reconnaître la valeur du travail domestique, éducatif et de soins. 

Valérie Buchs

Impôt antisocial

Le projet AVS 21 prévoit également une augmentation de la TVA, la moins solidaire des formes de financement.

Financement • Outre l'attaque aux prestations, le Conseil fédéral veut aussi augmenter de 0,7 point la TVA pour financer l'AVS. Cet impôt antisocial impacterait plus forte-

ment les bas revenus, puisqu'ils dépendent tout le revenu disponible pour leurs achats essentiels.


Le moyen le plus sûr de renflouer les caisses de l'AVS de manière du-

nable seraient encore de supprimer les discriminations salariales faites aux femmes, puisqu'elles cotiseraient plus. Mais les nouvelles dispositions de la loi sur l'égalité ne suffiront de loin pas à elles seules à réduire l'écart persistant des salaires entre femmes et hommes dans un proche avenir.

Cette crise sanitaire a mis en évidence la sous-évaluation de la valeur du travail des femmes qui sont majoritaires à occuper des postes en première ligne: les métiers de soins, de nettoyage, de vente, d'accueil des enfants. Une augmentation des sa-

laire des femmes permettrait également de financer les retraites.

D'autres sources de financement plus solidaires existent, comme la taxation des dividendes et des transactions financières ou encore l'utilisation des bénéfices colossaux de la BNS.

L'augmentation de la TVA pour financer les retraites n'est donc pas une fatalité. Aux côtés du mouvement féministe, les syndicats poursuivront la lutte aussi sur ce plan-là, pour un modèle de financement plus égalitaire, solidaire et redistributif.  **VB**

CHÔMAGE

Stop aux pénalités qui poussent les sans emploi dans la pauvreté

5 000 signatures pour demander l'arrêt des sanctions à l'encontre des sans emploi et la suspension de l'obligation de recherches d'emploi tant que dure la pandémie.



© Stavrialea Gontzou

Pétition • 9,9 jours, puis 9,1 jours. C'est la durée moyenne des pénalités infligées en janvier et février 2021 par l'OCE pour toutes sortes de motifs, mais à 2/3 pour insuffisance de recherches d'emplois. À un jour près, c'est la moitié du revenu procuré par les 21,7 indemnités journalières servies mensuellement aux personnes au chômage qui s'envole.

Les autorités politiques ont pris nombre de mesures pour venir en aide aux entreprises. Il y a urgence vitale qu'elles viennent en aide avec la même vigueur à la population fragilisée par la crise. Dont les sans-emplois. Le SIT a lancé une récolte de signatures en ligne en faveur d'une lettre ouverte au chef du département de la santé, de l'emploi et de l'économie et au Grand conseil. 5 000 signatures ont été récoltées en quelques semaines seulement. Ceci indique que la population est inquiète quant au sort des personnes au chômage.

POUSSÉ-E-S DANS LA PAUVRETÉ

Quel est l'effet pour les 1057 personnes sanctionnées en janvier et les 1051 en février? Elles se retrouvent avec un revenu de 1 900 frs mensuels, montant inférieur au minimum social, qui ne permet pas de faire face à ses obligations. Et qui oblige les personnes sanctionnées à s'endet-

ter auprès de l'entourage, à zapper le paiement des factures et à risquer des rappels et des poursuites, voire la perte du logement, et à recourir à l'aide sociale.

C'est le cas pour les salarié-e-s non qualifié-e-s des restaurants et des hôtels au vu de leur salaire d'entrée au chômage, mais aussi d'autres secteurs à bas salaire du commerce, des loisirs, des spectacles, etc.

OBLIGATION ABSURDE

Outre à demander que les autorités mettent fin à cette politique de spoliation des personnes au chômage, la lettre ouverte dénonce l'absurdité de maintenir l'exigence de produire un nombre imposé de recherches mensuelles d'emploi. En période de crise sanitaire et économique, des branches sont fermées, et la plupart de celles qui sont ouvertes marchent au ralenti. Les chances de trouver un emploi se raréfient. Absurde, sauf à vouloir utiliser ce nombre imposé pour autre chose. Lorsque l'on sait que les 2/3 des pénalités sont prononcées pour insuffisance de recherches d'emploi, on a compris pourquoi il faut lutter de pair pour le renoncement aux sanctions et la levée du nombre imposé de recherches pour toutes les personnes au chômage.

DÉCISIONS VITALES POUR LES SANS-EMPLOIS

Renoncer à sanctionner, déclarer le canton de Genève exempt des pénalités, suspendre le nombre imposé de recherches mensuelles, sont des décisions qui ne coûtent pas un centime à la collectivité mais qui sont vitales pour des milliers de personnes.

Peu importe le contenu de la Loi fédérale sur le chômage qui fixe ces obligations. Lorsque le contenu d'une loi se révèle inadéquat, et qu'il a pour effet, en période de crise sanitaire, d'enfoncer les sans emplois dans la pauvreté, il faut avoir le courage politique de changer de suite de pratique administrative cantonale, puis se battre pour changer la loi fédérale.

C'est ce qui est attendu de la part du chef du département et du Grand conseil par les 5 000 signataires de la lettre ouverte. Lors de la session du 4 mars 2021, il n'a manqué qu'une voix pour que le Grand conseil se saisisse en urgence de cette question. Ce n'est que partie remise, l'urgence sera demandée à la séance du 25 mars. Gageons que la voix des sans emplois soit entendue. **◆**

Manuela Cattani

COVID-19

Semaine d'actions de la CGAS

Du 23 au 27 février, les syndicats genevois ont mené une semaine d'actions pour revendiquer une autre sortie de crise.

Mobilisation • Aucune résignation du côté syndical : ni la pandémie ni les restrictions au droit de manifester n'entameront la détermination des syndicats à se battre pour les droits des salarié-e-s. Au contraire,

c'est sous le slogan « Pour une sortie de crise solidaire, sociale, féministe, écologique et culturelle » que la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) a organisé une semaine d'actions du 23 au 27 février, dans la

continuité du rassemblement organisé sur la plaine de Plainpalais le 19 décembre dernier.

Campagne de votation oblige, l'appel à voter OUI à l'indemnisation des travailleuses précaires, revendication que la CGAS avait formulée déjà au tout début de la pandémie, s'est taillé la part du lion dans le programme : farandole solidaire sur le Pont de la Machine avec déploiement d'une banderole de 20 mètres, tractages, et prises de paroles d'employées de l'économie domestique afin de témoigner de leur situation, et mobilisées pour défendre leur dignité de travailleuses. Un véritable pied de nez aux référendaires, et à leur discours hypocrite et désincarné sur le « travail illégal ».

Le début de la semaine a quant

à lui été consacré à la distribution d'un « commandement d'annuler » devant l'Office des poursuites : un appel aux créanciers, le plus souvent bailleurs, assureurs ou banques, à annuler leurs créances à l'égard des salarié-e-s plongé-e-s dans la précarité suite aux baisses de revenus qu'impliquent les RHT ou le chômage.

Et en matière de chômage, la CGAS n'a pas manqué non plus de soutenir à cette occasion la pétition « Stop au harcèlement des personnes au chômage » (lire ci-dessus), en organisant un rassemblement pour la déposer auprès des autorités.

Une semaine d'actions qui en appellera certainement d'autres. **◆**

Davide De Filippo

MIGRATIONS

Stop à la chasse aux sans-papiers!



© Caleb Sharpe

Une vague de contrôles des gardes-frontières a semé la panique parmi les travailleurs-euses sans statut légal. Scandaleux et inacceptable.

Contrôles • Au cours de ces dernières semaines, une vague de contrôles d'identité et d'arrestations de travailleuses et de travailleurs sans-papiers par les gardes-frontières a déferlé sur Genève. Elle a créé un vent de panique au sein des populations concernées et frappé avec une violence inouïe des dizaines de personnes déjà précarisées à l'extrême par la pandémie. Le collectif de soutien aux sans-papiers de Genève (CSSP), au sein duquel le SIT est engagé, a été alerté en début d'année d'une intensification des contrôles par les gardes-frontières. Très proche des réalités du terrain, le CSSP a rapidement compris qu'un changement de pratiques était en train de s'opérer. De quelques contrôles, généralement effectués aux abords des frontières du canton, nous assistions à une véritable «

chasse à l'homme». Une chasse qui doit immédiatement cesser.

CONSÉQUENCES DRAMATIQUES

Alors que l'opération Papyrus a mis en lumière l'importance des travailleurs-euses sans-papiers dans la vie économique de ce canton et son essor, notamment dans le secteur de l'économie domestique, alors que nous avons toutes et tous encore en mémoire ces interminables et honteuses files d'attente aux Vernets composées en partie par ces mêmes personnes, frappées de plein fouet par les conséquences de la pandémie, voici que l'administration des douanes lançait en pleine crise sanitaire une opération digne des périodes les plus sombres de l'histoire. Car, soyons clair-e-s, ces contrôles aux faciès, dans des lieux hors périmètres des frontières, dans des en-

droits stratégiques menant sur les lieux de travail, s'apparentent à des rafles. Ils ont été orchestrés et planifiés, sans aucun doute, malgré les dénégations de l'administration des douanes. Les conséquences de ces contrôles sur la vie des personnes ciblées, sur leurs familles, leurs enfants sont dramatiques.

CONTRÔLES HUMILIANTS

Imaginez! Après le stress du contrôle, la conduite au poste de police, l'interrogatoire parfois musclé, humiliant, la décision de stopper sur le champ son activité professionnelle, arrive celle du renvoi immédiat, l'interdiction d'entrée en Suisse et... comble de l'hypocrisie, la remise à la rue! Que vous soyez ici depuis 6 mois ou 10 ans, que vous ayez des enfants ou pas, que vous soyez malade ou en bonne santé, le résultat est identique: pour un simple contrôle par des fonctionnaires fédéraux aux ordres d'une hiérarchie dénuée de tout sens moral, votre monde s'écroule! Vous vous retrouvez du jour au lendemain dans cette si belle et riche Genève, dépouillé de tous vos droits et plongé dans une situation de précarité totale.

ELAN D'INDIGNATION

Dans le sillage du CSSP, plusieurs associations et partis politiques ont interpellé les autorités sur ce scandale. Alors que le Collectif a sollicité le Conseiller d'Etat, Mauro Poggia, en vue d'une intervention auprès du corps des gardes-frontières et afin de trouver des solutions pour les personnes arrêtées, le parti socialiste a interpellé les autorités cantonales et fédérales afin de faire toute la lumière sur les conditions entourant ces contrôles massifs en pleine crise sanitaire et sociale.

Dans l'attente de réponses concrètes des autorités fédérales et politiques, le SIT au sein du CCSP continuera à endosser le rôle de sentinelle afin de s'assurer que plus aucune dérive telle que nous l'avons vécue ces dernières semaines ne se reproduise. L'administration des douanes doit être avertie: si elle devait, aux ordres de l'UDC, persister à traquer les travailleuses et les travailleurs de notre canton, elle devra alors faire face à une mobilisation également sans précédent! ♦

Thierry Horner

En grève le 21 mai pour la justice climatique et sociale !

SIInfo publie le Manifeste adopté par le collectif genevois Grève pour l'Avenir (GplA) lors de la plénière d'élargissement du 23 janvier 2021.

Manifeste • La période actuelle est marquée par la crise du Covid-19. Cette crise sanitaire, qui touche durement la population et amplifie les inégalités déjà existantes, est une conséquence directe de la déforestation de masse, accélérée par la mondialisation néolibérale.

Cette situation – qui risque bien de se reproduire dans les années à venir – constitue une preuve de plus de la nécessité d'agir urgemment face à la catastrophe écologique. Toutefois, les lois et mesures adoptées sont largement insuffisantes. Le constat reste implacable: la nature est exploitée pour le profit à court terme qui a pour conséquence une augmentation sans précédent des émissions de gaz à effet de serre. Ceci détruit la biodiversité, pollue l'air, les sols et les eaux du monde et raréfie les sources saines d'aliments.

Ces dérèglements affectent de manière disproportionnée certaines communautés dont les paysan-ne-x-s, les travailleur-euse-x-s rurales et les foyers urbains les plus précaires, ainsi que les femmes et les personnes racisées. Cette exploitation effrénée des ressources naturelles est faite au dépend des travailleur-euse-x-s dont les conditions de travail et d'existence sont de plus en plus dégradées et dangereuses. Les effets du réchauffement climatique sont subis par les populations du monde entier. En Suisse, les inondations, la sécheresse, les étés caniculaires et la perte de biodiversité ne sont qu'une partie des conséquences environnementales déjà perçues. Ici aussi, la dégradation des conditions de vie et de travail fait rage. Les effets conjugués des crises économiques et de la crise climatique entraînent la suppression ou la précarisation de millions d'emplois et impactent négativement la santé de la population. Dans le Sud global, pertes de droits et les désastres environne-

mentaux sont omniprésents, les mouvements migratoires en sont l'un des témoignages les plus flagrants.



CHANGEONS LE SYSTÈME, PAS LE CLIMAT !

Les entreprises et les gouvernements portent une très lourde responsabilité dans la destruction de l'environnement. La production au plus faible coût, tout comme la surproduction, l'accapement des ressources naturelles notamment par le biais de l'extractivisme et la croissance économique illimitée sont guidées par la seule recherche du profit au bénéfice d'une minorité. Ce modèle doit être revu en se basant sur

les besoins sociaux et environnementaux de tou-te-x-s. En ce sens, la lutte contre le réchauffement climatique est indissociable de celles pour nos droits sociaux, économiques, culturels, civils et politiques. Ces luttes passent par l'obtention de nouveaux droits pour les travailleur-euse-x-s et exigent un changement de cap vers la création d'emplois écologiques et socialement utiles. Elles doivent prendre place partout ! Cette transformation en profondeur de la société est urgente. Elle ne peut être réalisée qu'en prenant le pouvoir dans nos lieux de vie, de travail et de formation ; pour une gestion démocratique et écologique des espaces, du temps et des moyens de production.

POUR UN MOUVEMENT SOLIDAIRE !

Cette lutte doit s'inscrire en solidarité avec les mouvements du monde entier, avec les travailleur-euse-x-s victimes des multinationales, dont un grand nombre siègent en Suisse, avec les peuples autochtones et toutes les populations qui luttent pour la défense de l'environnement et de leurs droits. La lutte pour la justice climatique doit être organisée à l'échelle de la planète contre toutes les formes d'oppression. Uni-e-x-s contre les politiques néolibérales, nous combattons toutes les politiques de domination et d'exploitation !

Les élans féministes et écologistes qui ont agité la Suisse ces dernières années et les nombreuses mobilisations des jeunes pour le climat se joignent aux syndicats, aux partis politiques et à la société civile organisée pour appeler à une nouvelle journée de lutte le 21 mai prochain pour le climat et la justice sociale. Face à la violence du système, unissons-nous et faisons converger nos luttes !

VERS LA GRÈVE DU 21 MAI !

Nous, mouvements, organisations, syndicats, partis politiques et collectifs signataires, appelons tout le monde à rejoindre la grève du 21 mai et à faire de cette date une journée historique ! Nous vous invitons à créer ou rejoindre des collectifs sur vos lieux de vie, de travail et de formation pour préparer cette journée de mobilisation et d'actions dans toute la Suisse et assurer la continuité des luttes. Ensemble, amorçons un tournant décisif vers un système fondamentalement égalitaire et écologique. Formulons ensemble nos revendications et passons à l'action ! ♦

Pas de justice sociale sans justice climatique !



© Andy Li

EMS

Au front depuis un an, le personnel craint les licenciements

Les employé-e-s des EMS genevois risquent des licenciements ou des baisses imposées du taux d'activité suite aux conséquences de la pandémie de Covid-19.

Covid-19 • La pandémie a mis en évidence le manque chronique de personnel dans les EMS genevois. Depuis des décennies, les employé-e-s travaillent à flux tendu et les conséquences sont bien connues: surcharge de travail, épuisement généralisé, maladies ou accidents du travail, fort taux d'absentéisme, tensions au sein des équipes, etc. Une soignante déplore que l'accompagnement des résident-e-s se soit transformé en actes automatisés: « Nous n'effectuons presque plus que des soins de base de la vie courante:

lever, habiller, donner à boire et à manger, pallier les manques et les besoins par des médicaments. La standardisation des actes de soins déshumanise nos professions et entraîne une perte de sens ». Une autre témoigne: « Les personnes âgées accueillies sont de plus en plus isolées, délaissées et incomprises dans leurs demandes et leurs besoins qui appellent bien des égards: des moyens d'encadrement complexes, nombreux, élaborés quotidiennement entre tous-tes les collaboratrices et collaborateurs. »

LICENCIEMENTS HONTEUX

La population très fragile des EMS a été plus durement touchée par le SARS-Cov-2. On y déplore plus de décès et des retards d'entrées qui font chuter passagèrement le nombre des résident-e-s. Mais certaines directions menacent de licencier, de réduire les postes ou le taux d'activité de leur personnel pourtant très sollicité et investi durant la crise. Or, dès que les lits se rempliront à nouveau, les EMS auront besoin de leurs compétences essentielles de terrain!

Et ces pratiques honteuses ne

sont pas nouvelles dans le secteur. Des collègues de plus de 50 ans, usé-e-s par des années de conditions de travail difficiles, parfois malades, sont souvent licencié-e-s sans état d'âme après des années de vie active au service de la population.


RÉPONSE INSUFFISANTE DE L'ÉTAT

En février, le SIT et les syndicats signataires de la CTT ont rédigé un courrier au conseiller d'Etat en charge de la santé, Mauro Poggia, afin d'obtenir une garantie écrite qu'aucun licenciement du personnel dans cette branche en raison de la baisse du taux d'occupation ne soit prononcé. La réponse pourtant se borne seulement à affirmer que la responsabilité du département pour le maintien de l'emploi et des prestations de soins de qualité est respectée, faisant fi des difficultés financières importantes rencontrées par certains EMS en raison de la baisse significative du taux d'occupation. Le maintien du montant des subventions EMS quel que soit le taux d'occupation, notamment, ne suffit pas. Si de vraies solutions ne sont pas trouvées pour accompagner ce manque à gagner, l'emploi est menacé!

Les syndicats en appellent à la responsabilité des employeurs et de l'Etat pour garantir le maintien de l'emploi et des effectifs dans ce secteur hautement subventionné.

RECONNAISSANCE, REVALORISATION ET RESSOURCES NÉCESSAIRES

La pandémie révèle l'importance du travail du « care ». Pour tout le personnel qui accompagne nos aîné-e-s dans leur dernier lieu de vie, le SIT revendique une reconnaissance de leur travail et une revalorisation salariale des métiers soignants. La négociation pour le renouvellement de la CCT qui débute est l'un des moyens, pour le SIT et les syndicats signataires, d'obtenir des améliorations des conditions de travail et une meilleure protection de ces employé-e-s pour majorité des femmes.

Plus que jamais la leçon à tirer est celle d'accorder enfin au système de santé les ressources matérielles humaines et financières nécessaires pour permettre aux professionnel-le-s d'exercer dans des conditions dignes et humaines et garantir l'accès à des soins et un accompagnement de qualité à toute la population, en tout temps. Le SIT s'unit dans cette lutte afin d'assurer la relève des professions de la santé pour les générations futures et placer ainsi la santé à sa juste place et sa juste valeur dans la société. 

Virginie Melloul et Clara Barrelet



VENTE

Quand pandémie rime avec félonie

A Berne comme à Genève, certains voudraient profiter de la pandémie pour étendre les horaires d'ouverture des magasins. Référendum en vue.

Horaires d'ouverture • Les mesures de lutte contre les effets de la pandémie seraient-elles un Cheval de Troie patronal pour accélérer la mise en œuvre d'un plan néolibéral de régression sociale ? Entre la proposition de certains sénateurs d'ajouter dans la Loi fédérale sur le Covid l'extension des horaires d'ouverture des magasins à 12 dimanches par an, et le projet de loi cantonal allant dans le même sens, tout porte à le croire.

VENDEUSES SACRIFIÉES

Au prétexte de « venir en aide » aux entreprises du commerce de détail « frappées » par la crise (toutes ne le sont pas), cette proposition piétine les droits des milliers de vendeuses et vendeurs qui sont au front de la pandémie et que nous avons applaudi-e-s tous les soirs durant le printemps dernier. Plutôt que de revaloriser les bas salaires dans ce

secteur majoritairement occupé par des femmes, la Commission de l'économie du Conseil des États ne propose rien de moins que de les faire travailler, hors vacances annuelles, un dimanche sur quatre ! Après une année d'exposition au virus, à la nervosité des client-e-s et aux baisses de revenus en raison du chômage partiel, on aurait certainement vu meilleur moyen de récompenser l'effort.

PAS TOUCHE À NOS DIMANCHES

Et ceci alors que la flexibilisation à outrance des horaires est déjà légion dans le secteur, rendant de plus en plus compliquée, pour ne pas dire impossible, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Lorsque vous commencez votre journée tôt le matin, qu'on vous case une interruption de travail dans les « heures creuses »

pour vous faire terminer votre labeur après avoir remis en place les rayons en fin de journée, et ceci y compris le samedi, votre dimanche constitue plus qu'un moment de repos, de vie familiale ou de vie sociale bien mérité : il devient un besoin vital.

Alors lorsque certain-e-s sénateurs opportunistes de droite tentent de glisser cette régression sociale dans la loi censée protéger la population de la pandémie et de ses effets, il y a de quoi crier à la félonie. Leur but n'est pas d'« aider le commerce », mais de mettre en œuvre les objectifs néolibéraux dictés par les centrales patronales nationales et autres théoricien-ne-s de la dérégulation d'Avenir Suisse. Il ne faut pas s'y tromper, l'ouverture des magasins le dimanche ne concerne pas seulement quelques vendeuses soi-

disant volontaires pour arrondir les fins de mois difficiles en raison de salaires trop bas. Car qui dit magasins ouverts, dit également livraisons, nettoyages, transports publics, restaurants, sécurité, et d'innombrables autres travailleurs-euses qui seront inévitablement aussi appelé-e-s à sacrifier leur temps libre pour satisfaire les appétits des actionnaires des grands groupes de la distribution.

Fort heureusement la plénière du Conseil des États n'a pas suivi sa Commission de l'économie. Au tour du Conseil national de réserver maintenant le même sort à cette proposition inique.

GENÈVE PAS EN RESTE

Quant à Genève, c'est le même sort que le Grand Conseil doit réserver au projet de loi de Mauro Poggia d'étendre les horaires d'ouverture des magasins. Avec les mêmes arguments fallacieux de la droite au niveau national, le Conseil d'État a déposé un projet de loi pour pérenniser l'ouverture de quatre dimanches par an et l'ouverture du samedi jusqu'à 19h sans exiger de Convention collective étendue en contrepartie. Si la pandémie a bon dos, c'est plutôt celui des travailleuses et travailleurs dont on parle ici. Mais face à l'arrogance de la droite majoritaire au Grand Conseil, c'est bien au référendum que nous devons nous préparer. **◆**

Davide De Filippo

SERVICES PUBLICS

Attaques aux salaires et aux caisses de pension

Avec un déficit de 860 millions au budget 2021, le Conseil d'Etat cherche à faire des économies dans les poches du personnel.



© Mulyadi Je

Austérité • Les mobilisations de la fonction publique auront permis d'éviter des coupes salariales, mais pas complètement. Les salaires demeurent bloqués pour 2021. L'annuité a été suspendue. Ce qui revient à perdre revenus et droits salariaux. Une large majorité du parlement a voté le budget de l'Etat pour 2021 en défendant les postes prévus: 312 postes nouveaux indispensables, 136 pérennisés (les indispensables obtenus en cours d'année 2020 pour l'enseignement principalement) et les postes « COVID » auxiliaires (pour le traçage et l'octroi des aides aux entreprises).

Après avoir aveuglément refusé tous les postes indispensables en 2020, le parlement s'est résigné à accepter ce minimum. Des rallonges budgétaires sont accordées à plusieurs institutions, comme les HUG. Mais cela ne suffit pas.

Avec quelques 860 millions de déficit au budget 2021, la crise sanitaire s'ajoutant aux effets des baisses de revenus pour l'Etat liées à la réforme fiscale des entreprises (RFFA), l'employeur cherche des moyens d'économiser dans ses charges de fonctionnement. Il explore les pistes sans tabou et surtout sur le dos du personnel.

CAISSES DE PENSIONS, LE PERSONNEL PAIE LA CAPITALISATION

Comme annoncé dans son plan de mesures structurelles d'économies, le Conseil d'Etat envisage deux projets de loi modifiant la répartition actuelle des cotisations des caisses de pension de la CPEG et la CPF (caisse de la police), qui passeraient de 1/3 pour les employé-e-s à 42%. Cette modification impactera très fortement le salaire net. Avec 26% de cotisation augmenté, le personnel soumis à la CPEG aura en moyenne un salaire net impacté de -1,8% et -2,1% pour la CPF. Une économie importante pour les employeurs du grand Etat, 41,5 millions annuels. D'autres impacts seraient à considérer et pas des moindres. Considérant le cadre légal de la loi sur la prévoyance, si le personnel quitte l'employeur, en récupérant son dû, c'est près de 1,3 milliard de sous-capitalisation que risqueraient les caisses de pension à l'horizon de 30 ans, ce qui signifierait la nécessité d'autres mesures structurelles.

Mais en attendant la détermination du Conseil d'Etat de déposer ces projets de loi, nombreuses sont les attaques sur la CPEG. D'autres projets de loi veulent péjorer la situation des assuré-e-s. Un vieux projet de 2014, pas encore retiré, vise une répartition de cotisation 50%-50%. Plus récent, le PL 12704 veut diviser la CPEG entre assuré-e-s actuellement engagé-e-s et nouveaux cotisant-e-s, mis-es dans un autre système de prestation et de répartition de cotisation. Ces projets vont tous affaiblir le capital de la caisse, et du coup contraindre à imposer des mesures structurelles. Ils se pensent au mépris du vote populaire de mai 2019, qui a permis la forte et juste capitalisation de la CPEG avec notamment les terrains immobiliers de l'Etat et du PAV. Considérant les baisses régulières de taux, et une mesure très contestée en 2018 faisant perdre 5% de rente aux femmes qui partent à l'âge légal de la retraite, l'attractivité de la CPEG est mise en cause. La pétition syndicale sur ce dernier sujet a été renvoyée au comité de la CPEG. A cela s'ajoutera la baisse des représentant-e-s des salarié-e-s siégeant au sein du comité de la CPEG.

Cet inventaire de projets et d'attaques contre la CPEG n'a cessé d'être une réalité. Il est impératif d'y résister. ♦

Françoise Weber

SYNDICATS

L'histoire de l'engagement au nom d'un idéal

L'AEHMO a publié un cahier sur l'engagement militant dans les syndicats chrétiens. Un petit bout d'histoire du SIT.

Publication L'AEHMO (Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier – dont le SIT fait partie) a eu la bonne idée de faire paraître un cahier sur l'engagement militant au nom d'un idéal, mais avec la très mauvaise idée d'affubler ce livre d'un titre débile: «Foi de militant-e-s! Engagement et valeurs chrétiennes».

Sont ainsi trahi-e-s des militant-e-s anarchistes, mais aussi et (pour nous) surtout celles et ceux qui ont

contribué à la rénovation du syndicalisme en Suisse romande au travers de la transformation des syndicats chrétiens genevois en SIT et de la création de la Confédération romande du travail (CRT). En effet, même s'ils-elles relèvent d'un terreau chrétien, ces militant-e-s n'étaient pas ou plus chrétien-ne-s à ce moment-là et n'agissaient pas au nom de leur foi, mais au nom d'un idéal social et politique.

Ce livre-cahier est néanmoins

intéressant, car les deux contributions sur le SIT et la CRT éclairent bien le cheminement du syndicalisme depuis la création des syndicats chrétiens à Genève il y a tout juste 100 ans (eh eh! on en reparlera!) et qu'elles ont été patiemment expurgées d'erreurs et de légendes peu historiques.

Les autres contributions ont aussi un grand intérêt, puisqu'elles montrent cet investissement de chrétiens dans le mouvement social

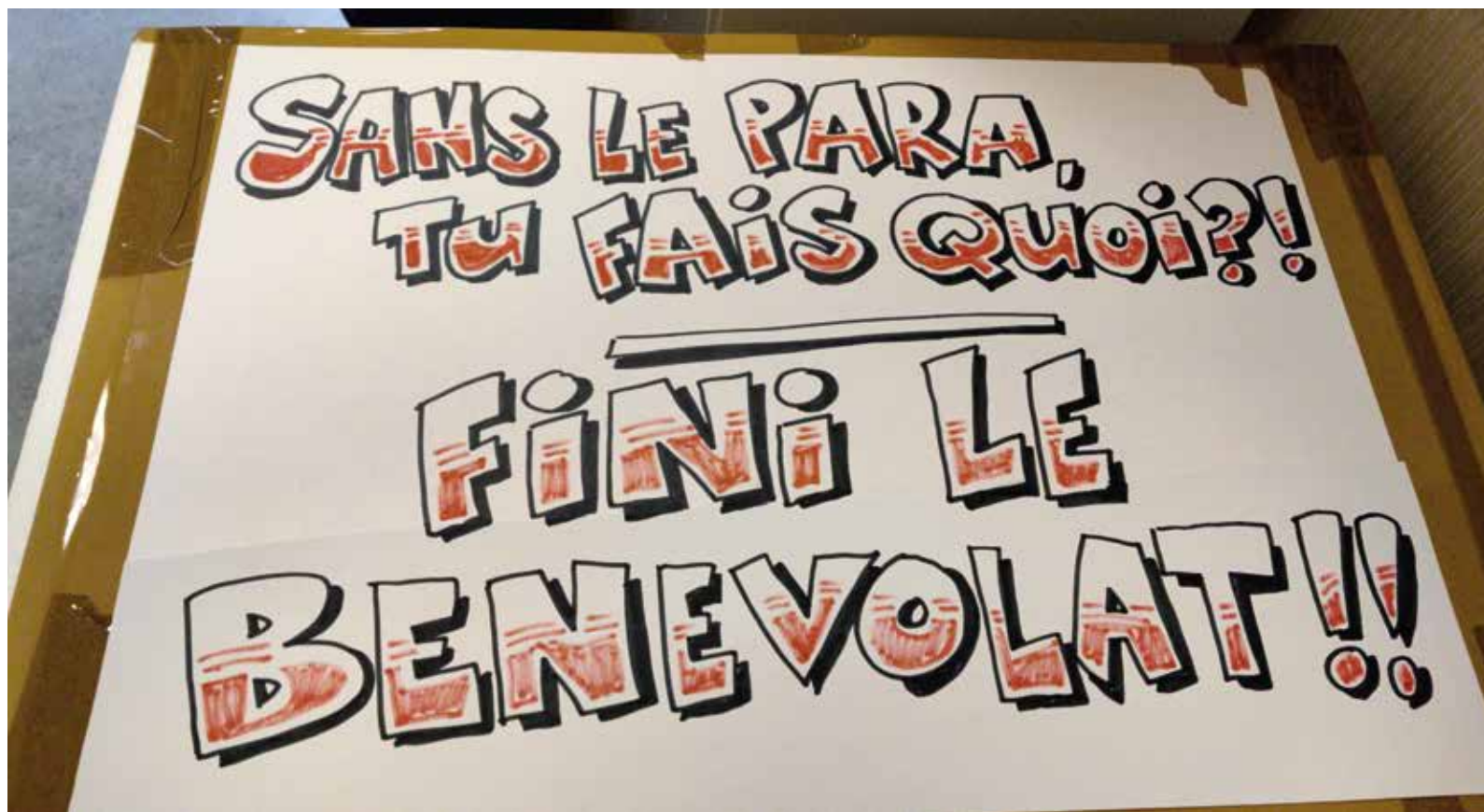
et politique, principalement après la Guerre de 1939-1945, et ce basculement dans un engagement de plus en plus à gauche, pour la plupart dans des organisations comme l'Action catholique ouvrière, la Jeunesse ouvrière chrétienne et le Mouvement populaire des familles. Organisations qui fournissent et forment bon nombre de militant-e-s syndicaux-ales. Cela ne fut pas sans mal: interventions de l'évêque (si!), condamnation par le pape des prêtres ouvriers en France, lutte interne réactionnaire de ceux qui croyaient avoir le monopole de la foi chrétienne dans les syndicats. ♦

Georges Tissot

Cahier n° 38 de l'AEHMO à commander sur le site www.aehmo.org (on peut aussi y adhérer!)

PARASCOLAIRE

Marre d'être le « parent pauvre du public »



Face aux refus d'indemniser les repas, et tandis que le travail des animatrices et animateurs n'est toujours pas reconnu à sa juste valeur, la colère gronde.

Revendications • Depuis la mi-novembre, les animatrices du GIAP ne peuvent plus manger avec les enfants. Pour ces petits salaires (classe 8 à 12) cette différence se fait ressentir à la fin du mois. D'autant plus que les particularités des horaires pour le personnel parascolaire sur le terrain font qu'il est extrêmement difficile d'exercer un autre métier à côté. En effet, les plages horaires disponibles sont trop dispersées pour pouvoir effectuer une autre activité rémunérée. La mesure est donc d'autant plus malvenue que les travailleuses et travailleurs du GIAP revendiquent une revalorisation salariale et l'introduction de l'horaire continu, deux éléments essentiels à la reconnaissance de leur travail.

PRIME INSUFFISANTE

Suite au lancement d'une pétition par les syndicats, le GIAP a versé une prime exceptionnelle « à bien plaisir » de 200.- seulement. Mais ceci n'est pas suffisant pour compenser les 4 mois sans repas de midi. Jusqu'à l'épidémie de Covid-19, les animatrices avaient l'obligation de manger avec les enfants, ceci faisant partie de leur mission éducative. C'est d'ailleurs une obligation pour la fonc-

tion selon leur descriptif de fonction. Ce même texte institutionnel prévoit l'indemnisation des repas « si le restaurant scolaire n'assure pas de repas et qu'il y a prise en charge des enfants ». De nombreuses animatrices ne se sentent pas valorisées dans leur travail et ce refus de la direction est vécu comme une gifle.

PROFESSION TOUJOURS PLUS EXIGEANTE

Si la colère gronde, c'est que depuis la grève du 14 juin 2019, par la voie des syndicats, les travailleuses et travailleurs du GIAP demandent une revalorisation de leur fonction. Un métier où l'on doit faire toujours mieux avec toujours moins. Or, les animatrices et animateurs ainsi que les RSE assument une mission essentielle à la société : l'accueil et l'accompagnement durant le temps parascolaire de quasiment tous les enfants du canton.

Les compétences nécessaires afin de mener cette importante mission, notamment en termes pédagogiques, communicationnels, de gestion du stress et des émotions, de créativité, de gestion de conflits et de développement de l'enfant ne sont pas reconnues.

À QUAND L'HORAIRE CONTINU ?

Les horaires coupés, en plus de ne pas offrir un salaire permettant de vivre dignement, ont pour conséquence que la préparation des activités et d'autres tâches inhérentes à la fonction sont souvent réalisées en dehors des heures de travail rémunérées.

Depuis quelques années, les exigences, notamment pédagogiques, liées aux métiers du parascolaire augmentent. Le manque de ressources affecte également la bonne prise en charge au sein de l'équipe. Il est également très difficile d'avoir du temps de transmission entre collègues sur telles ou telles situations sans que ces heures ne soient payées. La passion des travailleuses se confronte au sentiment de frustration de ne pas bénéficier des moyens nécessaires à la qualité professionnelle qu'elles souhaitent développer et beaucoup prennent sur leur temps libre.

Comme dans d'autres métiers du social et de l'éducation, le constat est clair : si la prestation est de qualité c'est entre autres parce que le personnel s'engage, par passion ou par sens du devoir, au-delà des ressources qui lui sont attribuées. Malheureusement, le manque de ressources finit par affecter les conditions de travail du personnel et, dans les cas les plus durs, la santé de celui-ci.

C'est pourquoi les syndicats revendiquent l'horaire continu de 11 h à 18 h 30, ce que la direction du GIAP refuse au détriment tant de la qualité de la prise en charge des enfants que de son personnel. **♦**

Alice Lefrançois



© Saad Salim

CONSTRUCTION

Maçons privés de retraite anticipée ?

Le Conseil de fondation de la FAR refuse d'accorder la retraite anticipée aux maçons de l'entreprise V. Guimet Fils SA. Un pur scandale.

Prévoyance • Alors qu'ils y ont cotisé depuis le mois de juillet 2003, alors qu'ils ont trimé depuis près de trois décennies sur les chantiers, une dizaine de maçons qualifiés, âgés de 52 à 63 ans, se voient nier leurs droits au système de retraite anticipée à 60 ans du secteur principal de la construction, pour des raisons obscures de « prépondérance de l'activité de l'entreprise ». Le SIT n'en restera pas là.

VOLTE-FACE DE LA FAR

Dès l'entrée en vigueur de ce régime de retraite anticipée, acquis de haute lutte par les maçons en raison de la pénibilité de leur travail, l'entreprise V. Guimet Fils SA, membre de la société suisse des entrepreneurs (SSE) et active dans les domaines de travaux sanitaires, de la vidange hydraulique, de la maçonnerie et des travaux publics, a décidé d'une manière exemplaire de soumettre volontairement son

personnel affecté aux travaux de maçonnerie au régime de la FAR.

Après avoir cotisé paritairement pendant plusieurs années à ce fonds de retraite et vu certains de ses employés bénéficier de la retraite à 60 ans, l'entreprise Guimet a fait l'objet d'un contrôle par l'organe de la FAR en avril 2013, lequel a conclu son maintien dans le régime de retraite.

Or, soudainement en 2017, alors que le financement de la FAR,

censé couvrir environ 80 000 travailleurs de la construction dans toute la Suisse, n'était plus assuré, l'entreprise Guimet et sa dizaine de maçons faisait l'objet d'un nouveau contrôle qui déboucha sur une décision d'exclusion du système de retraite anticipée des travailleurs concernés pour le motif que l'activité prépondérante de l'entreprise ne concernait pas le domaine du secteur principal de la construction.


POSITION UNANIME DES PARTENAIRES SOCIAUX GENEVOIS

Les conséquences de cette exclusion ne se sont pas fait attendre puisque Ibrahima, maçon chez Guimet depuis près de 10 ans, s'est vu refuser sa retraite à 60 ans. Suite de cette décision inacceptable du Conseil de fondation, le SIT a interjeté un premier recours puis un second, tous deux rejetés. Face à l'inflexibilité du Conseil de fondation, le SIT a interpellé la commission paritaire genevoise du gros-cœuvre sur cette injustice sociale crasse. La commission paritaire, composée des syndicats genevois de la construction, Unia, Syna et bien entendu le SIT, ainsi que de la section locale de la SSE et du groupement genevois des entrepreneurs, est intervenue auprès du Conseil de fondation de la FAR, sans plus de succès.

Au début juillet 2020, partageant le point de vue du SIT, c'est la section locale de la SSE et les représentants d'Unia et Syna qui ont interpellé leurs centrales respectives aux fins d'une intervention auprès de leurs représentant-e-s au sein du Conseil du fondation de la FAR, afin que ces derniers revoient leur position inique pour Ibrahima désormais âgé de 63 ans mais également pour tous ses camarades.

SILENCE ASSOURDISSANT

Sans plus de succès puisque à ce jour aucune réponse concrète n'a été fournie. Le dossier est explosif sur le plan national, au niveau des partenaires sociaux, dans la mesure où le financement de la FAR avait été un enjeu majeur lors des négociations de la convention nationale du secteur principal de la construction en 2018, le SIT en est parfaitement conscient. Cela étant, il est hors de question que les intérêts et les droits d'Ibrahima et ses collègues soit sacrifiés sur l'autel de petits arrangements.

Ibrahima et ses collègues ont fait la grève en 2002 pour une retraite digne des maçons en raison de la pénibilité de leur travail. A l'aube de leurs 60 ans, il est temps pour eux d'en bénéficier. Le SIT mènera toute les batailles à leurs côtés pour qu'ils soient rétablis dans leurs droits! 

Thierry Horner



© Green Chameleon

RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Amélioration des aides financières possible à tout âge

Dorénavant, les adultes peuvent avoir accès à une bourse d'études pour entamer une reconversion professionnelle.

Bourses • Depuis septembre 2020, deux nouvelles dispositions importantes ont été insérées dans la loi sur les bourses et prêts d'études (LBPE). Elles concernent la nécessité de faciliter l'accès à des bourses ou prêts incluant les réalités pour des adultes. Ceci pour être plus proche des besoins des personnes et de l'évolution structurelle du marché de l'emploi et des évolutions de la conjoncture économique et sociale.

OUVERTURES ET DÉPLAFONNEMENTS

La première évolution positive de la LBPE est la suppression de l'âge limite de 35 ans pour pouvoir pré-

tendre à une bourse. Désormais toutes les formations reconnues peuvent être financées, quel que soit le moment dans le parcours des personnes.

Le deuxième changement important ouvre l'accès à une bourse d'études en cas de reconversion professionnelle. Cette notion est donc nouvelle. Le principe de la reconversion professionnelle est admis dans un sens très large. Il peut concerner une formation de niveau tertiaire, master, ou faire un deuxième CFC. Il permet d'anticiper un marché de l'emploi qui évolue, la transformation des métiers, ou l'intention d'évoluer dans sa carrière. Les critères d'accès à cette bourse ouvrent

des possibilités assez larges. La commission cantonale consultative sur les bourses et prêts d'études a fait un travail pour clarifier les critères. La CGAS qui siège au sein de cette commission défend un élargissement maximal des possibilités d'accès.


Autre modification notable, le montant maximum possible alloué pour une bourse a été déplafonné de 16 000 frs à 40 000 frs pour une année. Comme pour toutes les demandes de bourses d'études, un calcul individuel est effectué par le service des bourses d'études qui est lié à la situation familiale et financière (basé sur le RDU) et les besoins financiers liés à la formation envisagée.

CHANGER D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE, UN DROIT

Très concrètement toute personne qui a une première formation ou une expérience professionnelle de plusieurs années peut envisager une reconversion. Notamment si sa profession n'offre plus de débouchés ou de possibilités d'avancement de carrière, s'il s'avère judicieux de changer d'orientation pour des raisons de santé pas suffisamment graves pour obtenir d'autres prestations sociales, si des professions sont menacées par des changements structurels.

Les syndicats préconisent aussi que la reconversion professionnelle doit être facilitée dans les secteurs qui connaissent des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, comme dans la santé par exemple. Avec la situation actuelle de mises en difficultés de secteurs économiques et de l'emploi, cette nouvelle disposition devrait permettre à grand nombre de travailleurs-euses d'envisager des changements dans leur carrière.

L'accès à cette bourse pour reconversion sera un défi pour l'État et les syndicats qui accompagnent les travailleurs-euses. L'OFPC à travers le service « Cité des métiers » a un rôle clef pour informer les personnes qui font des demandes de formations. Une large information à l'attention des différentes organisations qui offrent des formations ou des prestations sociales est demandée par le SIT. Cette information doit prioritairement cibler les catégories des travailleurs-euses les plus précaires.

Si cette modification de la LBPE ouvre donc de nouvelles possibilités de financement de reconversions professionnelles, reste encore à mieux organiser ces reconversions, et à garantir des débouchés en termes de nouveaux emplois. Mais ça, c'est une autre histoire, sur laquelle la CGAS travaille aussi... 

Daniel Haering

FORMATION PROFESSIONNELLE

Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

L'analyse des besoins en matière de formation: un débat qui peine à trouver un pilotage.


Perspectives • La pénurie de personnel formé va souvent de pair avec un manque de moyens et d'anticipation. Des secteurs identifient leurs besoins. Par exemple, chaque année les hôpitaux, les services d'aides à domicile ou des EMS peuvent évaluer les départs et les besoins en renouvellement du personnel. Les crèches connaissent une pénurie d'éducatrices de l'enfance en lien avec les ouvertures des structures d'accueil. Mais l'offre de formation peine à suivre. Manque d'ambitions ou de moyens de formation pour ouvrir des classes et former le

personnel en emploi? Ce sont toutes ces réalités que nous mettons régulièrement en exergue.

A cela s'ajoute la nécessité d'anticiper la transformation des métiers. Il est désormais nécessaire de repenser les compétences en les adaptant aux évolutions technologiques et de l'emploi, en y intégrant également la transition écologique. La crise sanitaire met en exergue la fragilité de plusieurs branches économiques. C'est souvent le personnel peu formé, affecté en grand nombre par exemple à des tâches peu valorisées des secteurs de la restauration ou au tri

de bagages à l'aéroport qui pourrait être affecté à d'autres tâches moyennant des formations à mettre en place (mobilité et transports publics, assistances diverses, aide à la personne etc.)

Au niveau cantonal, une « Task Force employabilité », dans laquelle siège la CGAS, a été créée fin 2020 par le Conseil d'Etat afin de se pencher sur ces questions et y apporter des propositions de soutien aux entreprises et des moyens de formation ou de reconversion professionnelle pour anticiper les besoins futurs du marché du travail et développer les formations idoines. Mais ces thématiques ne sont pas nouvelles et souffrent surtout d'une carence de véritable pilotage politique et de moyens pour la formation professionnelle des adultes.

Alors que des besoins sont déjà clairement identifiés, tandis que le chômage explose et que la planète se réchauffe, il est plus que temps de changer de cap. 

Françoise Weber



Quel plan Climat pour Genève ?

Un nouveau Plan Climat pour le Canton de Genève est actuellement en phase de consultation, s'inspirant notamment d'une étude commandée à l'Université de Lausanne



Cette étude propose plusieurs scénarios, dont les moins ambitieux **ne permettraient pas** d'atteindre le but fixé en 2050.

Or, **le Plan Climat proposé par le Conseil d'Etat s'inspire essentiellement de ces scénarios inadéquats. Ce Plan va fixer pour longtemps les initiatives et ambitions** de notre gouvernement en la matière.



Le choix minimaliste du Conseil d'Etat est-il réaliste et justifié ? Pourrait-on faire mieux ? Si oui, quoi ?

POUR EN DÉBATTRE, NOUS ORGANISONS DEUX WEBINAIRES PUBLICS :

1. MARDI 16 MARS, 18 H 30

Présentation de l'étude par **Prof. Nelly Niwa**, Directrice, Centre Interdisciplinaire de Durabilité de l'UNIL.

Lien pour le webinaire

<https://unil.zoom.us/j/8707312280>

ID de réunion : 870 731 2280

2. MARDI 30 MARS, 18H30

Débat avec des **représentant.e.s de partis et organisations** engagés pour le climat. Quelles orientations tirer de cette étude ? Quelles positions ? Est-il possible de dégager des lignes communes ? Pour ce deuxième webinaire, s'inscrire ci-dessous.



Pour **Urgence Convergences** et la **Grève pour l'Avenir**

Olivier de Marcellus & Juan Tortosa
info@urgence-convergences.ch
grevepourlavenir-ge@protonmail.ch

Ces webinaires participent au programme EcoféminismeS – La Convergence est Avenir.

Programme & Inscriptions : ci-dessous



Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2021, LE COMITÉ DU SIT A :

- ♦ discuté de l'extension des horaires d'ouverture des magasins et des enjeux dans le secteur du commerce de détail
- ♦ analysé l'évolution 2020 des membres du SIT
- ♦ participé à la mise en œuvre de la campagne de votation du 7 mars et de la semaine d'actions CGAS
- ♦ validé le projet d'initiative de la CGAS sur l'emploi et la réduction du temps de travail et son calendrier de lancement
- ♦ fait le point sur la campagne de votations du 7 mars
- ♦ pris connaissance des préparatifs du 8 mars
- ♦ analysé la situation après le lancement de la pétition « Stop au harcèlement des personnes au chômage »
- ♦ fait un point sur les enjeux relatifs à la crise climatique et à la préparation de la Grève du 21 mai

LORS DE SES SÉANCES DES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER, LE COMITÉ DE LA CGAS A :

- ♦ fait un tour d'horizon sur les actualités syndicales et sur le salaire minimum
- ♦ discuté de la situation sanitaire et des revendications en matière de protection des revenus et des emplois
- ♦ discuté des enjeux relatifs à la formation professionnelle et au rôle de l'UOG
- ♦ adopté une résolution de soutien à l'égard du personnel de Swissport
- ♦ fait un point sur la campagne de votation du 7 mars et décidé de tenir une semaine d'actions syndicales du 22 février au 27 février
- ♦ été informé des préparatifs de la grève pour l'Avenir (climat) du 21 mai
- ♦ procédé au renouvellement de divers mandats CGAS dans des commissions officielles
- ♦ validé le projet d'initiative de la CGAS sur l'emploi et la réduction du temps de travail et son calendrier de lancement



CARNET NOIR

Henri Sottas

Notre ami Henri Sottas est décédé le 30 janvier dernier à l'âge de 92 ans.

Entré aux Ateliers de Sécheron (futur BBC) en 1946, il adhéra au syndicat et fut membre de la commission ouvrière pendant des décennies. Président du syndicat de la métal-

lurgie des Syndicats chrétiens, il fut également président de la section genevoise de la FCOM (Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux) et membre du comité et du bureau de la FSCG (Fédération des syndicats chrétiens de Genève).

Bien que profondément chrétien, il fut de celles et ceux (une large majorité) qui se prononcèrent en 1985 pour l'abandon du qualificatif chrétien dans le nom du syndicat, qui devint ainsi le SIT.

Il a été un de ces militants qui comptent dans une organisation et, avec sa femme Monique, il milita aussi activement dans le mouvement populaire des familles.

8 mars sur les ponts

À l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la mobilisation féministe s'est donné rendez-vous sur les ponts de la rade.

Nous refusons l'instrumentalisation de nos luttes et de l'égalité à des fins racistes et islamophobes. Nous réitérons notre opposition à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Nous revendiquons un plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Le projet de nouvelle définition du viol ne convient pas. En l'absence de consentement, c'est un viol ! Les milieux conservateurs et réactionnaires attaquent par référendum le mariage pour toute-x-s. Nous participerons le 21 mai pour une société soucieuse de la biodiversité et de son écosystème.

Valérie Buchs



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE

SIT INFO

CP 3287

1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Clara Barrelet, Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Alice Lefrançois, Nicole Moser, présidence du SIT, Camille Stauffer, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11 500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.